Commentaires du Compte Administratif 2022
Ville de Clermont

I. Le Fonctionnement – CA 2022

A. Les recettes de fonctionnement – CA 2022

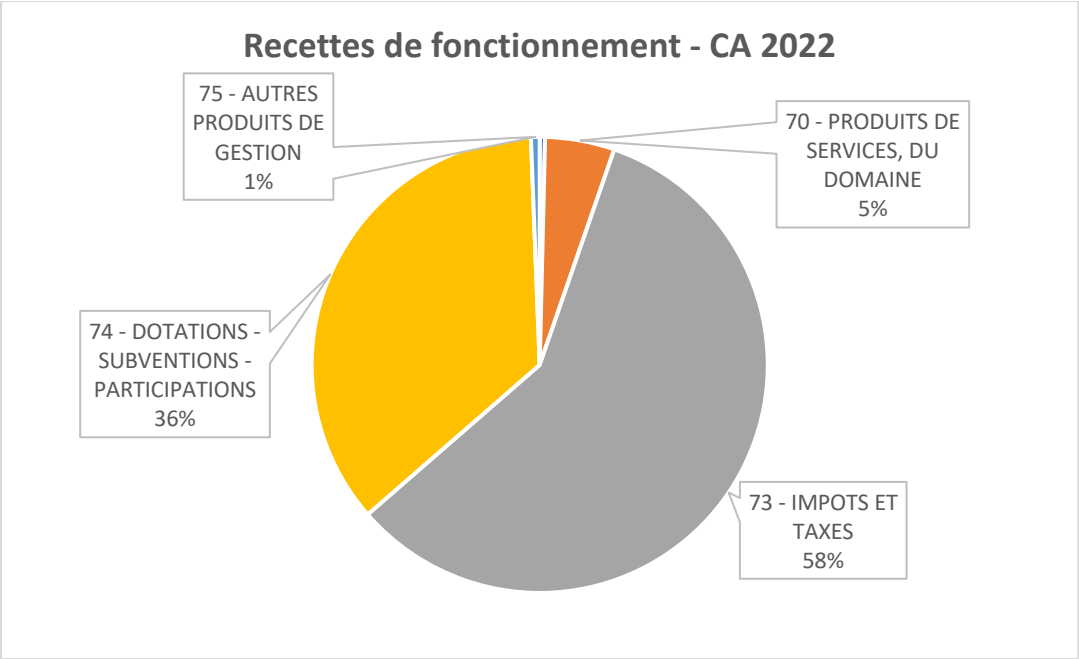

N.B : pour faciliter la lecture les légendes des chapitres n'excédant pas 1% n'ont pas été représentées ; les recettes réelles s'entendent hors opérations d'ordre et résultat reporté.

1. Impôts et taxes (chapitre 73)

Les impôts et taxes représentent la part la plus importante des recettes. On notera notamment en 2022 :

- une augmentation des recettes perçues sur le foncier et l'habitation + 238k€
- une perte sur l'article 7318, dit « Autres impôts locaux ou assimilés » de 10k€
- des droits de mutation stable pour environ 360k€
- la taxe sur l'électricité est stable pour environ 180k€
- une taxe locale sur la publicité extérieure légèrement en baisse passant de 15k€ à 12k€, qui peut s'expliquer par des recettes de 2020 perçues sur 2021

<u>Le travail sur les bases fiscales :</u>

Comme évoqué au DOB, la Ville a engagé un travail en partenariat avec la DGFIP afin de corriger les anomalies de catégorie. En effet, certains logements considérés à l'époque comme vétustes ou en ruine ne le sont plus, si la mise à jour est déclarative, certaines omissions ou méconnaissances incitent à une vérification. Ainsi, la commission communale a été réunie spécifiquement sur ce sujet en 2022, elle sera de nouveau en 2023. Les corrections apportées devront se concrétiser dans les prochaines impositions locales. Toutefois, il s'agit plus de correction et de justice fiscale que d'une opportunité de lever d'important fonds.

2. Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre représente 4 401 214 €, c'est une légère augmentation de 115k€. Pour rappel, il s'agit principalement de recettes illustrant la solidarité nationale et les charges transférées par l'État.

Par rapport au CA 2021, le CA 2022 permet de relever :

- Stabilité de la dotation forfaitaire 1.114.056€ en 2022, contre 1.019.389€ en 2021
- Une légère augmentation des dotations, notamment aux travers de la DSR, DSU, DNP, au total les dotations augmentent d'environ 70k€

Comparaison de la perception des dotations sur 2021 et 2022 :

	REALISATIONS **2021**	REALISATIONS **2022**
Dotation forfaitaire	1 109 389,00	1 114 056,00
Dotation solidarité rurale	523 216,00	554 629,00
Dotation solidarité urbaine	1 714 305,00	1 746 974,00
Dotation nationale de péréquation	258 461,00	260 774,00

- Le FCTVA baisse également ce qui s'explique également par son changement de calcul, certaines dépenses comme les travaux en régie ne permettent plus de récupérer la TVA, soit une perte d'environ 12k€.
- Après une baisse de l'article 7478, cet article est essentiellement alimenté par la CAF, après un impact lié au covid et aux fluctuations d'effectifs les années précédentes la recette rebondit à 286k€.
- Les recettes de l'Etat provenant des contrats aidés diminuent de près de 50k€ par rapport à 2021.
- Enfin la dotation des titres d'identité augmente légèrement de 3k€, soit 23k€, liée à l'utilisation pleine des deux bornes. Toutefois cette recette ne compense bien évidemment pas le coût supporté par la collectivité, puisque 2 ETP sont positionnés sur cette tâche.

3. Les produits des services (chapitre 70)

On constate une augmentation du produits des services, ce poste passe de 531k€ à 606k€ :

- la reprise des recettes des services à l'enfant (cantine, périscolaire, centres de loisirs), on retrouve les recettes d'avant covid.
- les remboursements issus des mises à disposition de personnel (Centre de gestion et Communauté de communes) sont stables.
- un bond des redevances d'occupation du domaine public, qui est en fait un retour à la normal.

Produits des services, hors remboursements de frais à d'autre organisme et mises à disposition :

		2021	2022
70311	Concessions dans les cimetières	9 020,15	10 406,00
70312	Redevances funéraires	1 139,75	
70323	Redevances occupation domaine public	16 088,69	30 435,60
7062	Redevances services à caractère culturel	5 496,00	8 065,00
7066	Redevances services à caractère social	6 237,55	5 783,30
7067	Redevances services péri-scolaire-scolaire	272 943,68	325 508,33

B. Les dépenses de fonctionnement – CA 2022

Les dépenses de fonctionnement ici illustrées contiennent l'ensemble des dépenses, hors virement vers la section d'investissement.

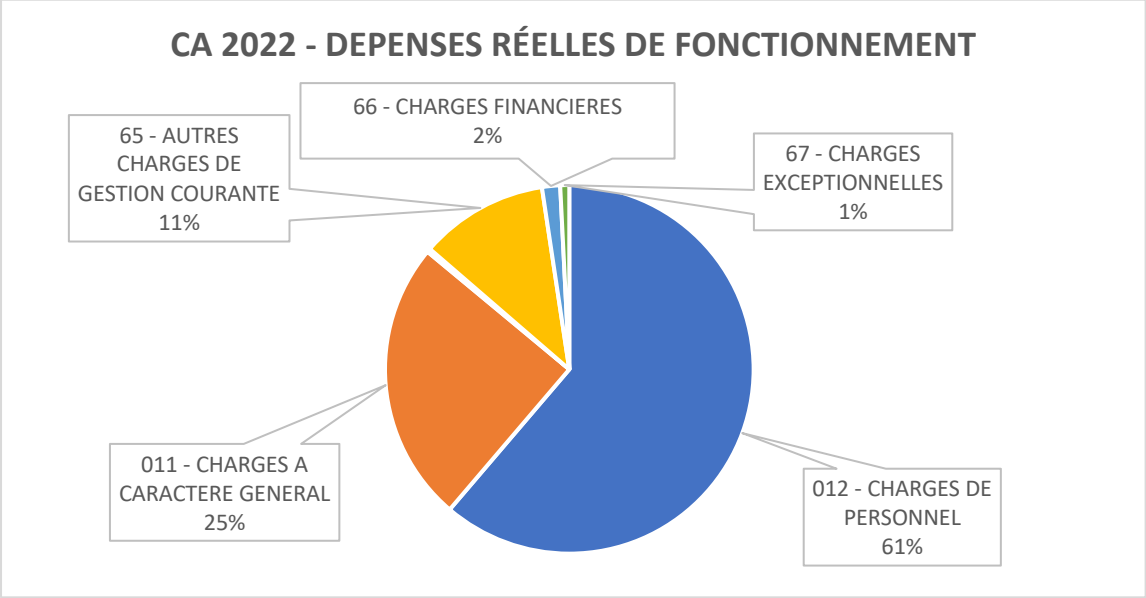

N.B : il s'agit des dépenses réelles, elles excluent les opérations d'ordre, à titre d'exemple le ratio des charges de personnel toutes dépenses confondues passerait à 59%.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre représente 25% des dépenses de fonctionnement, soit 2.577.799€, contre 2 495 999 € en 2021. Cette augmentation traduit la confirmation de la reprise des activités municipales, mais également les débuts de l'inflation.

- Les énergies et fluides représentent environ 495 k€, contre près de 450k€ en 2021. Il a été constaté une augmentation du poste de l'eau et une augmentation nette des énergies fossiles.
- Les achats de prestations sont enregistrés à 571k€ , plus de 70k€ par rapport à 2021. On se rapproche du niveau avant covid.

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

En 2022, le poste des charges de personnel représente 61,2 % des dépenses réelles de fonctionnement ou 59,9% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. La masse salariale augmente de 103k€ par rapport au CA 2021, soit 1,6%. Les inscriptions au BP en plus d'être maitrisées intègrent les augmentations imposées par l'Etat, sans aucune contrepartie, à savoir l'augmentation du point et les revalorisations du smic et le Glissement Vieillesse Technicité. Cette faible augmentation induit de fait des économies puisque les augmentations exogènes (point et smic) représentent plus de 100k€.

REPERES

2022 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Charges générales	248	328	276	271
Charges de personnel	608	677	643	672
Charges de gestion courante	113	130	132	142
Charges réelles financières	16	15	25	21
Charges réelles exceptionnelles	8	8	11	10

Strate de référence :
Population : 10398
Régime fiscal : FPU : Communes de 10 000 à 20 000 habitants

L'analyse de la DGFIP des comptes de la Ville démontre que les charges de personnel sont plus faibles que les communes de mêmes strates dans le département, la région et en France.

Focus sur la masse salariale :

Le DOB évoquait un nombre total d'agent de 201 agents. Ce décompte comprenait les contrats périscolaires de vacances à vacances qui n'auraient pas dû être pris en compte, sans ces contrats, le nombre total d'agents est donc de 185 agents, soit -2 agents par rapport au 31/12/2021.

	Moyenne	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022-2021
Rémunérations du personnel titulaire		2 244 701,70 €	2 238 581,27 €	2 430 073,54 €	2 629 226,94 €	199 153,40 €
Evolution en %	5,49		-0,27	8,55	8,20	8,20
Rémunérations du personnel non titulaire		1 052 926,59 €	1 054 330,66 €	955 775,44 €	774 005,37 €	-181 770,07 €
Evolution en %	-9,41		0,13	-9,35	-19,02	-19,02
Rémunérations emplois d'insertion et apprentis		214 665,44 €	207 721,15 €	314 766,77 €	396 169,19 €	81 402,42 €
Evolution en %	24,72		-3,23	51,53	25,86	25,86
Personnel extérieur au service		108 381,66 €	281 101,48 €	86 869,04 €	44 038,42 €	-42 830,62 €
Evolution en %	13,65		159,36	-69,10	-49,30	-49,30
Charges sociales et impôts sur rémunérations		2 328 356,80 €	2 332 357,22 €	2 481 350,53 €	2 528 509,46 €	47158,93
Evolution en %			0,17	6,39	1,90	1,90
Charges de personnel - 012 CA		**5 949 032,19 €**	**6 114 091,78 €**	**6 268 835,32 €**	**6 371 949,38 €**	**103 114,06 €**
Evolution en %	**2,32**		**2,77**	**2,53**	**1,64**	**1,64**
Charges de personnel		5 949 032,19 €	6 114 091,78 €	6 268 835,32 €	6 371 949,38 €	103 114,06 €
Evolution en %	2,32		2,77	2,53	1,64	1,64
Atténuations de charges - Recette		74 739,27 €	64 698,03 €	83 774,44 €	46 320,33 €	-37 454,11 €
Evolution en %	-9,55		-13,44	29,49	-44,71	-44,71
Charges de personnel nettes des remboursements		**5 874 292,92 €**	**6 049 393,75 €**	**6 185 060,88 €**	**6 325 629,05 €**	**140 568,17 €**
Evolution en %	**2,50**		**2,98**	**2,24**	**2,27**	**2,27**

Evolution des charges de personnel de 2013 à 2023 (2023 montant projeté sur le BP 2023) :

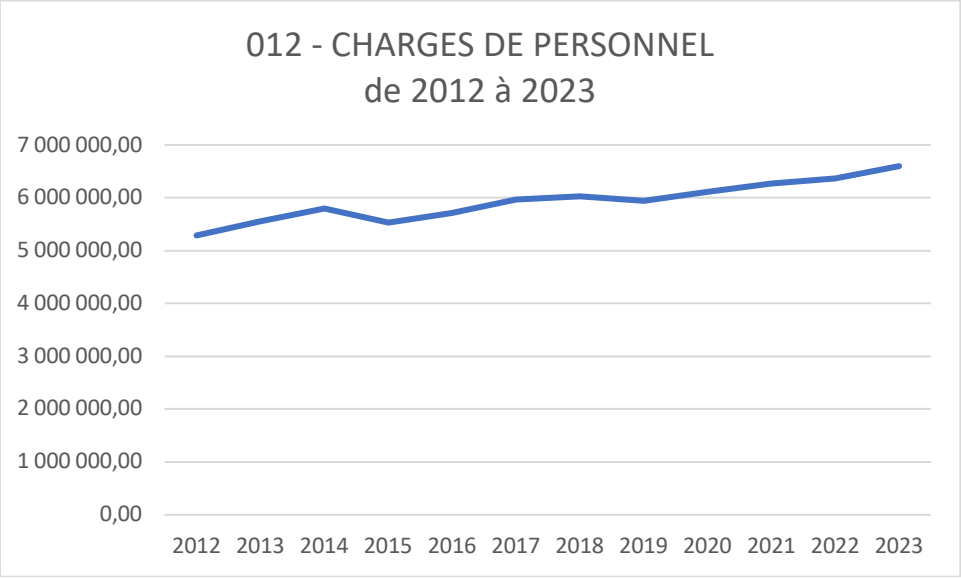

Sur 10 ans, la masse salariale a augmenté d'un peu plus d'un million.
Le chiffre projeté en 2023 marque une évolution plus importante, toutefois, la ville entend la contenir tout au long de l'année. Le CA 2023 révèlera si l'objectif a été atteint, hors bien sûr toute revalorisation imposée par l'Etat.
Qui plus est, aucune nouvelle embauche n'est à prévoir, hormis, de manière très exceptionnelle et transitoire, le poste de médecin nécessaire à la création du centre de santé. Aussi, la ville se donne comme objectif de tenir une augmentation annuelle d'environ 1,50% jusqu'à la fin du mandat.

Les avantages en nature :

	Nombre d'agents concernés
Avantage logement	- 2 gardiens d'équipements municipaux sont logés pour nécessité absolue de service
Avantage véhicule	- 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction - 4 agents bénéficient d'un véhicule de service avec remisage de véhicule (selon la délibération du conseil municipal N° 11 en date du 14/12/2020)

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Il s'agit principalement des dépenses au profit des associations, on notera notamment :

- Un soutien aux associations en légère hausse de 375k€, contre 359k€ en 2021.
- Une subvention au CCAS en hausse à 286k€ contre 265k€ précédemment.
- Ce chapitre contient également la subvention d'équilibre de la salle des fêtes, soit 170k€.

4. Les charges financières (chapitre 66)

On constate une nouvelle baisse, en effet le total des charges financières s'établit à 165k€, il était de 188k€ l'année dernière, pour mémoire la décrue de ces charges a commencé en 2017, en 2016 les charges représentaient un total de 300k€. La moyenne des 10 dernières années est de 240k€.

Le total des dépenses de fonctionnement, dont opérations d'ordre, est de 10.861.173,20 € (10 635 172,33 en 2021, 10 510 866,07 € en 2020).

L'autofinancement est un critère de satisfaction pour la ville car elle a pu contribuer à son budget d'investissement à hauteur de 3 391 592 €, contre 3.084.827 € en 2021 et 1.329.424,79€ en 2020. Pour autant, l'inflation galopante redessine drastiquement les marges de manœuvre des collectivités.

II. L'investissement

A. Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 779 197,83	967 220,73	588 175,51	223 801,59
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	943 300,00	0,00	940 000,00	3 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 537,81	0,00	-3 537,81
	Total des recettes d'équipement	**2 722 497,83**	**970 758,54**	**1 528 175,51**	**223 563,78**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 367,86	489 690,33	0,00	10 677,53
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 604 833,06	1 604 833,06	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	481,35	0,00	1 518,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	**2 107 200,92**	**2 095 004,74**	**0,00**	**12 196,18**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**4 829 698,75**	**3 065 763,28**	**1 528 175,51**	**235 759,96**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*3 391 592,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*455 379,25*	*456 969,25*		*-1 590,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*700 933,07*	*695 572,73*		*5 360,34*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***4 547 904,32***	***1 152 541,98***		***3 395 362,34***
	TOTAL	**9 377 603,07**	**4 218 305,26**	**1 528 175,51**	**3 631 122,30**

Ce qu'il faut retenir :

- Les recettes d'équipement estimés au BP à près de 2,722M€ ont été collectées en quasi-totalité
  - Les subventions d'investissement ne l'ont pas été en totalité en raison de décalage de travaux ou dossier non encore clôturé.
  - Le principal subventionneur en 2022 est l'Etat pour environ 600k€, la Ville a pleinement joué le jeu du plan de relance, puis en même proportion la Région et le Département pour environ 400k€ chacun.
  - L'emprunt a été mobilisé pour profiter de taux fixe et bas.
- Les recettes d'investissement du CA 2022 sont plus élevées que l'année dernière, en raison notamment des recettes financières, ce qui s'explique par un effort plus important sur le virement de la section de fonctionnement et un déficit d'investissement plus important (glissement de travaux d'une année sur l'autre).

B. Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	30 814,00	30 814,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
	Total des opérations d'équipement	5 943 032,80	3 085 971,45	1 512 507,02	1 344 554,33
	Total des dépenses d'équipement	**5 979 846,80**	**3 116 785,45**	**1 512 507,02**	**1 350 554,33**
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 990,00	44 723,76	0,00	3 266,24
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	827 780,17	826 161,52	0,00	1 618,65
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	**875 770,17**	**870 885,28**	**0,00**	**4 884,89**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 855 616,97**	**3 987 670,73**	**1 512 507,02**	**1 355 439,22**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*123 239,16*	*106 523,97*		*16 715,19*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*700 933,07*	*695 572,73*		*5 360,34*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***824 172,23***	***802 096,70***		***22 075,53***
TOTAL		**7 679 789,20**	**4 789 767,43**	**1 512 507,02**	**1 377 514,75**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **1 697 813,87**			

Les dépenses d'investissement se caractérisent encore cette année par un montant important.

- Plusieurs chantiers ont été réalisés :
  - Rénovation des allées du parc du Chatellier,
  - Phase 2 « Redynamisons les centres-villes » : végétalisation du centre-ville
  - Livraison de la nouvelle cantine Belle-Assise
  - Nombreux travaux dans les bâtiments municipaux : peintures, changement de chaudières
  - Rénovation de la façade de l'espace Séraphine Louis
  - Réaménagement de l'ancienne boutique sergeant
- La non-réalisation d'actions s'explique ainsi :
  - Retard dans le travail du maitre d'œuvre de la rénovation de l'église
  - Glissement de quelques mois de certaines opérations comme l'espace jeunes et citoyens ou la végétalisation du centre-ville.

Commentaires du Budget Primitif 2023
Ville de Clermont

I. Le Fonctionnement – BP 2023

A. Les recettes de fonctionnement – BP 2023

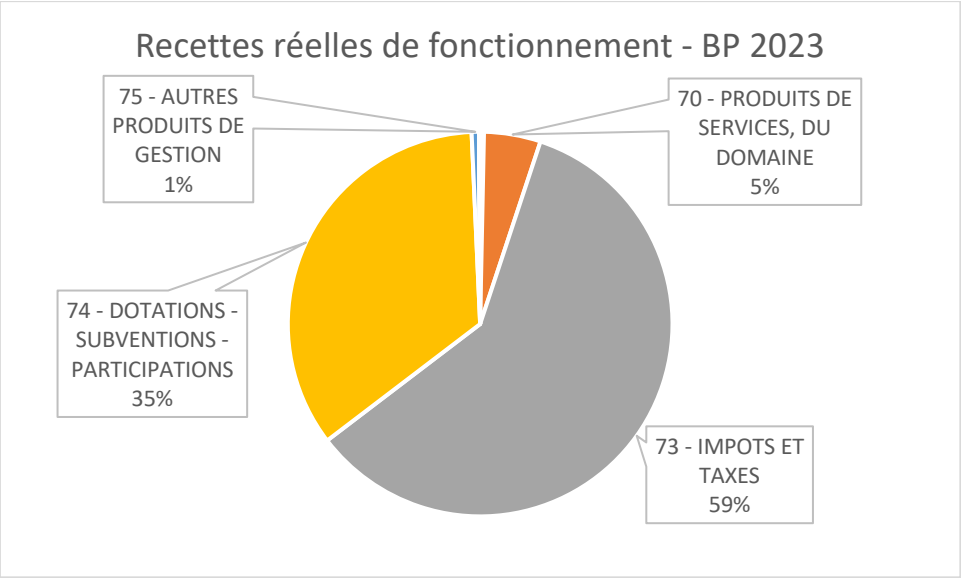

N.B : pour faciliter la lecture, les légendes des chapitres n'excédant pas 1% n'ont pas été représentées.

1. Impôts et taxes (chapitre 73)

La collectivité a fait le choix d'une contraction de ses dépenses afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants, elle a donc décidé de ne pas augmenter ses taux. Elle espère toutefois une recette supplémentaire grâce à la revalorisation annuelle des bases, le produit attendu est estimé à 7.023.768€, soit une augmentation de + 450 k€ du fait de l'augmentation des bases, ainsi que du coefficient correcteur (+202.935€).

Les droits de mutation étant basés sur les ventes immobilières de l'année N-1, le BP 2023 maintient une recette élevée, toutefois, la remontée des taux devrait avoir un effet négatif sur cette recette dans les années à venir. Le montant estimé au BP est inscrit au même niveau que l'année dernière (350k€), il en va de même pour la taxe sur l'électricité (180k€).

2. Les dotations et participations (chapitre 74)

Comme à l'accoutumée, à l'écriture des commentaires les dotations ne sont pas encore connues. Les chiffres inscrits sont ceux basée sur une estimation, la dynamique de cette recette tend malheureusement à diminuer.

	BP **2022**	REALISATIONS **2022**	BP **2023**
Dotation forfaitaire	1 109 195	1 114 056	1 117 265
Dotation solidarité rurale	545 195	554 629	617 490
Dotation solidarité urbaine	1 747 239	1 746 974	1 775 820
Dotation nationale de péréquation	258 540	260 774	270 200

Comme évoqué par le passé la recette des contrats aidée diminue drastiquement pour atteindre 125.500€.

3. Les produits des services (chapitre 70)

Ce chapitre représente 608k€.
Les principaux tarifs municipaux étant adossés sur l'indice des prix à la consommation, des recettes supplémentaires ont été inscrites.
La principale recette provient des services à l'enfance, le retour à un rythme de croisière avant covid conforte une inscription budgétaire à la hausse.
Enfin, les remboursements d'autres organismes et les mises à dispositions restent des recettes stables.

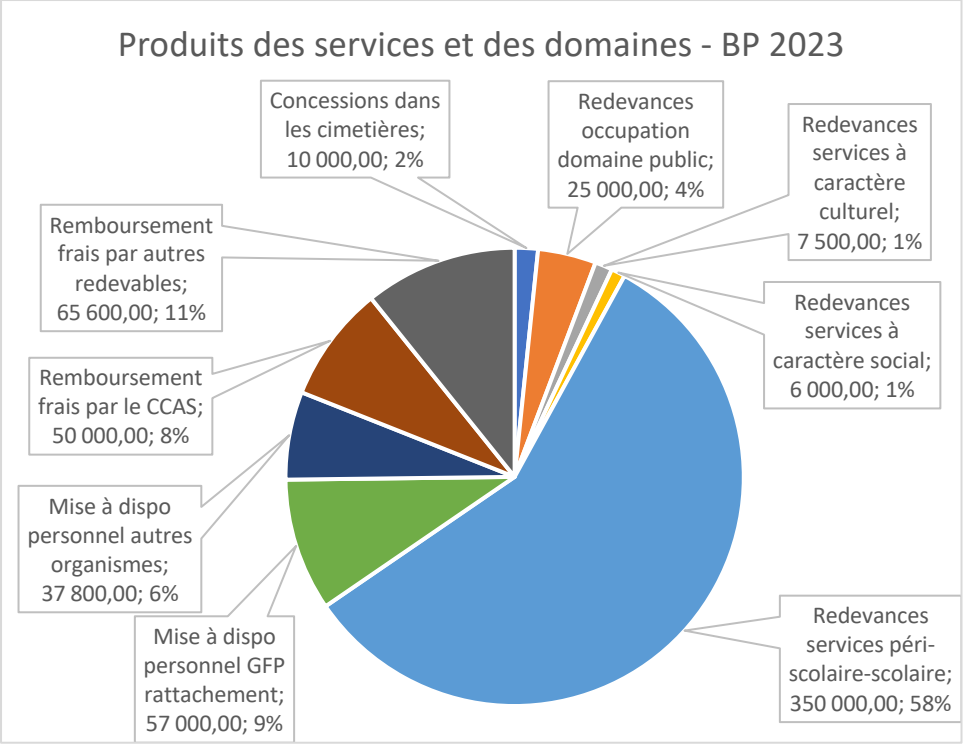

B. Les dépenses de fonctionnement – BP 2023

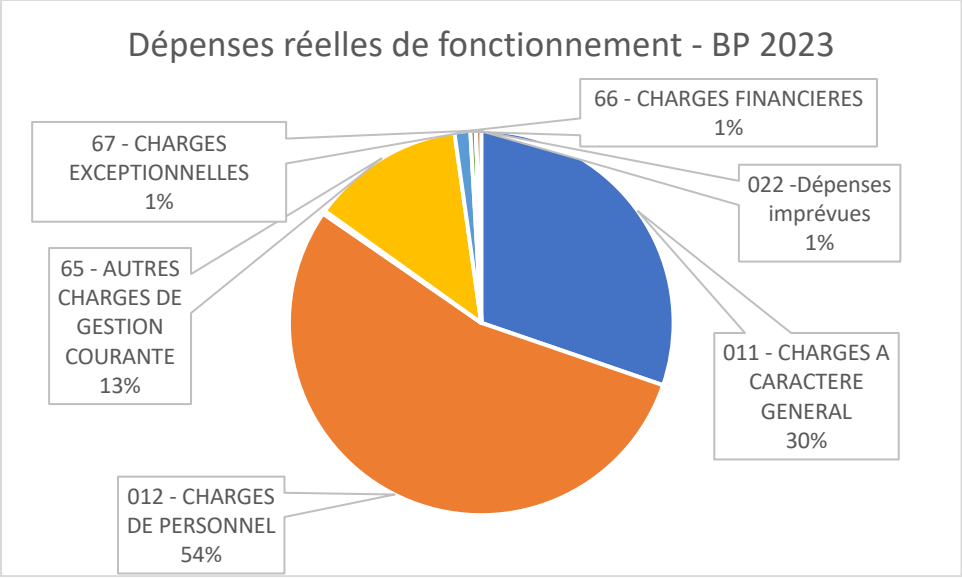

1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

L'année 2023 est une année illustrant le retour de pleine activité des services, toutefois cette reprise est frappée par l'augmentation folle des prix.
L'impact le plus évident se perçoit sur les énergies, ainsi selon les estimations de notre partenaire SE60, notre budget gaz est multiplié par 3 et l'électricité par 2,6. Le « poste » énergie passe ainsi de 450k€ à 1,1M€.

Les charges à caractère général sont ainsi estimées à 3,673M, contre 3,102M€ au BP 2022, il s'agit certes d'une augmentation, elle est toutefois contenue par une contrainte forte appliquée sur le budget des services municipaux. Le cadrage budgétaire imposait une baisse de -10%, hors dépenses incompréhensibles. Certaines initiatives ont donc été revues à la baisse, voire supprimée. L'action municipale s'est ainsi concentrée sur ses prérogatives principales tout en permettant de supporter les hausses des prix (énergie, restauration scolaire, etc.) ainsi qu'une dépense exceptionnelle au profit du millénaire.

Agir, pour ne pas subir ! Le plan de sobriété énergétique de la Ville de Clermont.

Pour limiter l'explosion des dépenses d'énergie, la ville a mis en place une série d'actions :

- Baisse de la température de confort dans les bâtiments municipaux, hors écoles,
- Fermeture de certains bâtiments municipaux pour augmenter les plages « économie d'énergie »
- Désignation de référent énergie par bâtiment
- Extinction de l'éclairage public la nuit
- Achat de véhicules électriques supplémentaires
- Sensibilisation accrue aux éco-gestes
- Des plans de rénovation énergétiques sont lancés : éclairage public, intracting (chauffage et éclairage intérieur)

2. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les frais de personnel sont estimés à 6,600M€ soit une augmentation de 2,27% par rapport au BP 2022. Il s'agit d'une augmentation plus importante que les années précédentes en raison de la prise en compte d'une année pleine de l'augmentation du point, ainsi que le portage de quelques mois du salaire de notre premier médecin sur le BP ville.

Afin de maitriser ses dépenses, la ville a mis en place un tableau de bord de la masse salariale, chaque mois il permet de s'assurer que la prospective du BP est tenue. A titre d'exemple astreintes, heures supplémentaires, ou remplacement sont intégrés dans ce suivi. Les services sont ainsi sensibilisés, et peuvent le cas échéant adapter leur fonctionnement.
Cette démarche a permis de revoir certaines organisations et d'essayer de diminuer le cout humain, la ville s'est donnée comme objectif de réduire ses dépenses de personnel pour ses manifestations (fête de la musique, animations de noël, etc.).

En ce qui concerne sa masse salariale propre, des efforts sont engagés :

- La ville est confrontée à une limitation forte des contrats aidés, ces derniers étaient incitatifs à l'embauche, de fait la ville est contrainte de réinterroger certaines missions, chaque renouvellement de contrat sera donc étudié.
- Les embauches d'été sont réduites au strict minimum, c'est-à-dire là où un taux d'encadrement est exigé (couleur d'été et ALSH).
- Un objectif de baisse des heures supplémentaires a été fixé – 10%, toutefois, elles sont malheureusement souvent liées à des impératifs d'urgence ou des aléas qu'il est difficile d'anticiper.
- Enfin, la ville attend aussi de la mutualisation prochaine du service RH une opportunité de stabiliser sa masse salariale, grâce à l'expertise mutualisée des deux collectivités.

En ce qui concerne le temps de travail après la délibération sur les 1607H, aucune évolution majeure n'est projetée sur 2024. Toutefois, la ville au sein du CST engagera une réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie au travail au travers des temps ainsi qu'en menant une réflexion sur la pénibilité.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 est en nette évolution, la dépense est estimée à 1,563M€, soit + 278k€ par rapport au BP 2022 :

- Le CCAS, au même titre que la Ville, voit son budget augmenter, soit 360k€,
- La subvention d'équilibre de la salle Pommery connait tout aussi une augmentation, liée aux fluides, elle est chiffrée à 237k€. La ville réduit toutefois l'augmentation des charges en partie grâce à un effort sur la masse salariale, passant de 3 ETP à 2.
- La subvention d'équilibre du centre de santé pèse également, il s'agit à ce stade d'une prévision, mais d'une dépense justifiée face à ce besoin, (205k€),
- Enfin, l'enveloppe dédiée aux associations est légèrement diminuée à 400k€, au lieu de 450k€, pour 374k€ de réalisés en 2022, en effet, une partie étant affectée au budget exceptionnel du Millénaire.

4. Les charges financières (chapitre 66)

Elles sont budgétées à 160k€, au lieu de 165k€ en 2022.

➔ Le total des dépenses réelles de fonctionnement est de 12.140.849,76€, il est plus globalement de 14.956.600€ si l'on prend en compte les amortissements (464k€) et le virement vers la section d'investissement (2.351.000€).

II. L'investissement - BP 2023

A. Les recettes d'investissement - BP 2023

1. Le fonds de compensation de la TVA

Le FCTVA étant lié à notre capacité d'investissement il grimpe de fait, il est ainsi estimé à 450k€.

2. Les subventions : une ambition mesurée

La collectivité maintient sa stratégie d'inscrire uniquement les subventions notifiées, aussi elle entend collecter un peu plus de 900k€, dont 588k€ en reste à réaliser. La ville espère également beaucoup de la Région avec sa participation attendue sur la végétalisation du centre-ville à hauteur de 700k€. Les recettes notifiées en cours de budget permettront de diminuer le recours à l'emprunt notamment.

3. L'emprunt

Le besoin estimé est de 1,250M€, contre 943k€ au BP 2022. L'emprunt est une variable importante au regard de la situation économique que nous traversons. Le montant définitif a contracté sera arrêté à la fin de l'exercice budgétaire pour emprunter le juste nécessaire.

B. Les dépenses d'investissement- BP 2023

L'année 2023 est une année riche de projet, elle voit se confirmer des projets d'envergure lancés en 2022.

Préserver notre patrimoine :

- La rénovation de l'église, dont l'étude architecturale a permis de mettre à jour les besoins et priorités. Le programme de travaux est en attente de validation de la Drac, les premiers travaux consisteront en des opérations de préservation (nettoyage des toitures, pose d'un suivi électronique, études complémentaires et ingénierie). Le besoin d'investissement sera affiné en cours d'année et pourrait faire l'objet d'une DM.
- La préparation des chantiers de couverture de bâtiments municipaux, dont l'hôtel de ville, pour lequel la reprise d'un rampant sera réalisé cette année.

Améliorer le service public :

- L'implantation de l'espace jeune et citoyen attendu pour le printemps.
- La création du centre de santé.
- Le renouvellement d'outils informatiques.
- La réfection des terrains de foot et rugby.

Accroître notre attractivité :

- La dynamisation du centre-ville :
    a. La seconde phase de l'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle et rue de la Croix Picard : une fois la fibre passée, les anciens poteaux seront supprimés et les trottoirs refaits.
    b. La végétalisation du centre-ville dont les travaux battent leur plein pour rendre le cœur de ville aux habitants à la fin de l'année.
- L'étude sur la création d'un lieu dédié à la mémoire de la psychiatrie.
- Le lancement de plusieurs opérations de voiries, notamment sur la rue Wenceslas Coutelier et la réfection de trottoirs.

Agir pour l'environnement :

- La rénovation énergétique des bâtiments au travers du remplacement des chaudières fioul de l'école Pierre Vienot et des Services techniques, dont le marché a été déclaré infructueux en 2022, ainsi que le lancement de l'intracting au travers d'un marché à performance énergétique des installations de chauffage.
- L'achat de deux véhicules électriques.
- L'amélioration des espaces verts, notamment sur le quartier politique de la ville.

Le total des dépenses d'investissement est de 8,7M€, au PB 2022 il était de 8,4M €. Il s'agit d'un effort important, illustrant la volonté de la Ville de s'inscrire dans l'avenir.

➔ Le BP 2023 illustre une fois de plus la volonté de la Ville de s'inscrire dans "l'après pandémie" et ainsi renforcer le lien social et l'attractivité de la ville. Toutefois la crise énergétique rend difficile cette ambition. Face à l'augmentation des dépenses, la ville devra redoubler d'efforts pour trouver de nouvelles marges de manœuvre ou à défaut prioriser son action. La municipalité parvient pour autant à présenter un budget qui répond à ses engagements, 2023, année du millénaire, est une opportunité rare pour fêter la Ville et (ré)unir autour d'un Clermont ville centre, locomotive de tout un territoire.

Commentaires du Compte Administratif 2022 et du BP 2023
Budget annexe de la salle Pommery

I. Le CA 2022

A. Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement :

48k€ ont été consommés au titre des charges à caractère général
104k€ pour la masse salariale
36k€ au tire de l'amortissement

2. Les recettes de fonctionnement :

Près de 6k€ perçus au titre des produits de service
183k€ de subvention d'équilibre

B. L'investissement

1. Les dépenses d'investissement

23k€ ont été dépensés, essentiellement au profit de changement de matériel, dont la chaudière (une partie sera en RAR)

2. Les recettes d'investissement

Elles proviennent essentiellement des amortissements et des reports budgétaires.

II. Le BP 2023

A. Le fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement :

Compte tenu de l'inflation, le chapitre des charges à caractère général connait une forte progression (+60k€) notamment en raison des consommations énergétiques élevés d'un bâtiment déjà très utilisé.
La masse salariale baisse en raison d'un travail mené sur l'organisation des moyens humains de la salle, ainsi sur les 3 agents affectés en 2022, un agent a été repris dans les effectifs de la ville et affecté à de nouvelles missions.
Enfin 34k€ sont inscrits en amortissement.

2. Les recettes de fonctionnement :

Le produit des services est inscrit dans la même proportion que l'année dernière, toutefois l'élévation des tarifs peut laisser espérer une rentrée de recette plus importante.
Pour équilibrer le budget, une subvention d'équilibre est nécessaire d'environ 250k€.

B. L'investissement

1. Les dépenses d'investissement

En intégrant les reste à réaliser de 2022, le montant des investissements est estimé à 104k€, la réalisation de ces dépenses, essentiellement du changement de matériel, se fera avec parcimonie.

2. Les recettes d'investissement

Elles proviennent des amortissements et du solde positif reporté, confirmant l'équilibre du budget en investissement.